



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

**ORGANISATION DES TESTS DE SÉLECTION POUR :
LE BPJEPS SPÉCIALITÉ « EDUCATEUR SPORTIF »
MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »**

En fonction des documents fournis pour votre inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation), vous allez être convoqué(e) pour participer :

- Aux Tests d'Exigences Préalables (phase 1 de la sélection) ;
- Aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

PHASE 1

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre, le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Activités Equestres » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Equestres » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

- **Être titulaire de l'une des attestations de réussite relatives au secourisme suivantes :**
 - **Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou titre équivalent**
 - **Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 » (PSE1) ou titre équivalent en cours de validité**
 - **Premiers Secours en Equipe de Niveau 2 » (PSE2) ou titre équivalent en cours de validité**
 - **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » ou titre équivalent en cours de validité**
 - **Seules les équivalences suivantes seront acceptées :**
 - Attestation de Formation aux Premiers Secours » (AFPS)
 - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
 - Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module de formation au prompt secours (Alinéa 1 Art. 22 del' Arrêté du 8 août 2013),
 - Les sapeurs-pompiers professionnels titulaires du module de secours à personnes (Alinéa 1 Art. 25 de l'Arrêté du 30 septembre 2013),
 - Les sapeurs-pompiers de Paris titulaires de l'une des formations suivantes : SPP, SAV ou SPE,
 - Les marins-pompiers de Marseille titulaires de l'un des brevets élémentaires suivants : BE MOPOMPI, BE MAPOV ou BE SELOG), **assorti de la mise à jour de la formation le cas échéant.**
- **Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités équestres datant de moins d'un an à l'entrée en formation.**

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la

commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

- **Être capable de satisfaire les tests techniques suivants quelle que soit l'option choisie :**
 - **Test A : maîtrise en extérieur et en terrain varié :** Pour valider le test A, le (la) candidat(e) doit valider l'ensemble des critères.
 - **Test B : Test technique :** Pour présenter le test B, le(la) candidat(e) doit avoir validé ou être dispensé(e) du test A. Il/elle réalise les trois tests (B1, B2, B3), composant le test B figurant en annexe IV-B.

Pour valider le test B, le(la) candidat(e) doit obtenir un total supérieur ou égal à 54 sur 90 sans avoir obtenu un total inférieur à 5 sur 10 sur l'un des critères. Le(la) candidat(e) qui n'obtient pas la validation du test B peut conserver le bénéfice des tests pour lesquels il a obtenu un total supérieur ou égal à 18/30 sans avoir obtenu un total inférieur à 5/10 à l'un des critères.

Les évaluateurs peuvent interrompre une épreuve et refuser la certification d'un(e) candidat(e) s'ils estiment que l'action de celui-ci présente un danger pour lui-même, les cavaliers, la cavalerie ou les tiers ou si son comportement est contraire au respect des équidés, des cavaliers ou des évaluateurs.

DESCRIPTION DU TEST A : MAITRISE EN EXTERIEUR ET EN TERRAIN VARIE

Durée : 5 minutes maximum.

Le candidat ayant préalablement détendu effectue un parcours en extérieur et en terrain varié dans l'ordre figurant dans le tableau. Embouchure et harnachement conformes à l'épreuve de cross du règlement de Concours Complet de la FFE. Protège dos obligatoire, éperons et cravache autorisés. Pour valider le test le candidat doit avoir un « Nombre de critères acquis » égal à 5.

Cas d'élimination : Chute du cavalier et/ou du cheval, ou plus de 2 refus aux obstacles

N°	EXERCICES	CRITÈRES DE RÉUSSITE*
1	Phase de galop libre d'au moins 100 m.	Aisance du cavalier et contrôle du cheval.
2	Passage en terrain varié au trot ou au galop : butte ou contre haut ou contre bas ou plan ascendant et plan descendant.	Equilibre du cavalier en terrain varié et adaptation de l'équilibre.
3	Enchaînement au galop de 4 à 6 obstacles fixes. Hauteur : entre 85 et 95 cm, largeur : 1 m maxi, dont une combinaison et un obstacle directionnel d'un front de 1,5 m maximum.	Equilibre du cavalier et conduite dans l'enchaînement.
4	Arrêt dans une zone matérialisée de 3 m X 6 m.	Contrôle de l'allure.
5	Descendre et remonter à cheval.	Aisance dans la manipulation et sécurité au montoir.
		NOMBRE DE CRITÈRES ACQUIS / 5

***Lorsque le critère est acquis, un point est attribué, 0 si Non Acquis**

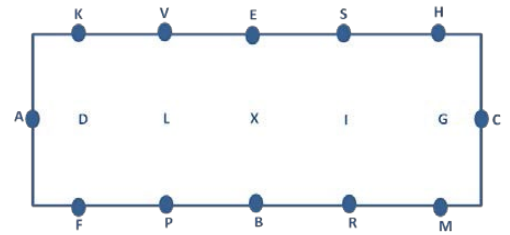
DESCRIPTION DU TEST B : TESTS TECHNIQUES B1, B2, B3

• Test B1 : Travail sur le plat

Durée : 10 minutes maximum.

En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20 m.

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.



Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30.

N°	EXERCICES	CRITÈRES DE RÉUSSITE ¹		
		FONCT. CAVALIER *	EMPLOI DES AIDES**	FONCT. CHEVAL ***
1	R Piste à main gauche au trot enlevé. CA serpentine de 3 boucles.			
2	A trot assis. F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées. A hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M).			
3	HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail.			
4	Entre K et V cercle de 10 m, épaule en dedans à droite jusqu'en E. EM changement de main. Entre H et S cercle de 10 m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E. Entre E et V redresser.			
5	K pas moyen. A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas. FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen.			
6	Entre S et H demi-cercle hanches en dedans de 5 m maximum. Rejoindre la piste avant E. Entre V et K demi-cercle hanches en dedans de 5 m maximum. Rejoindre la piste avant E.			
7	E départ au galop de travail à droite. SRS cercle de 20 m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail.			
8	CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop. KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche. CA serpentins de 3 boucles, la deuxième au contre galop. FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite.			
9	C doubler, galoper droit, entre G et L cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V. En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. A doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S. En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air.			
10	C cercle de 20 m. Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier. Progressivement, transition au pas, puis rênes longues.			
TOTAL CRITÈRES		10	10	10
TOTAL GÉNÉRAL		30		

¹ Critères de réussite : Attribution d'1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis.

*Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps.

**Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices.

*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, Souplesse-décontraction, qualité du contact).

• Test B2 : Saut d'obstacle

Durée 10 minutes maximum.

Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteur 2d plan x largeur) :

- A : croisillon : 50 cm
- B : vertical à 70 cm avec barre de réglage à 2,20 m
- C : vertical à 80 cm et oxeur à 75 cm x 80 cm x 95 cm.

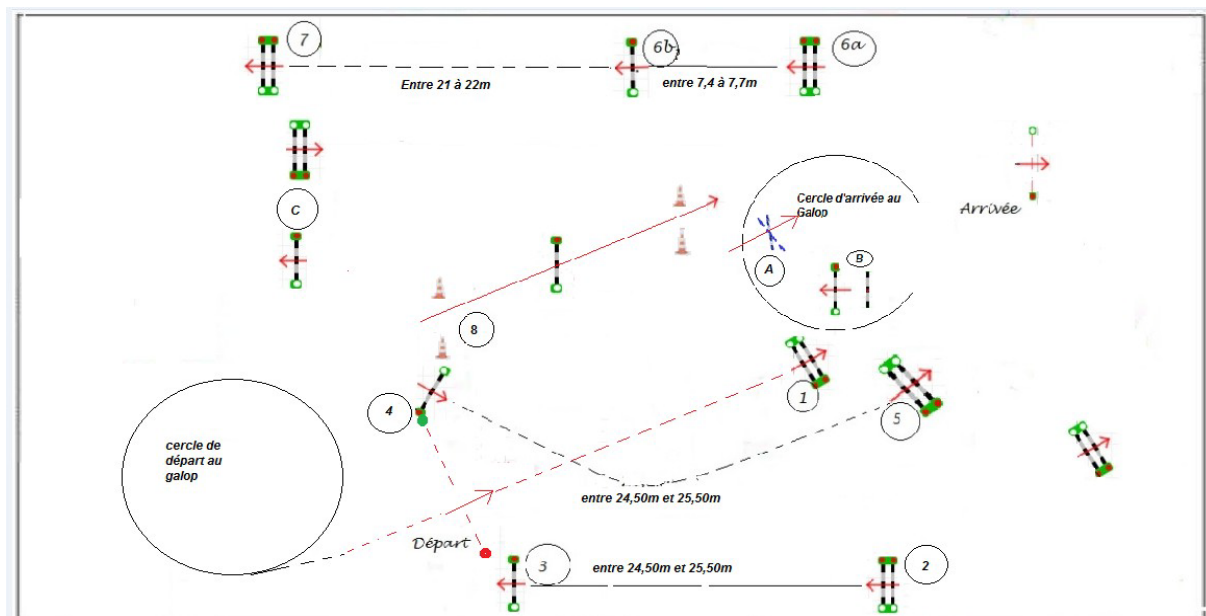
Parcours :

- N°1 : 85 cm
- N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm
- N°3 : 95 cm
- N°4 à 8 verticaux : 105 cm, oxers à 100 cm x 105 cm largeur maxi : 110 cm.

Cas d'élimination :

- Chute
- 3 désobéissances sur l'ensemble du test

Pour valider le test le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/10 ET un total général minimum de 18/30.



N°	EXERCICES	CRITÈRES DE RÉUSSITE ¹		
		FONCT. CAVALIER	EMPLOI DES AIDES	FONCT. CHEVAL
1	Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
2	Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum.	1	1	1
3	Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C, hauteur 80 cm. 3 sauts maximum au total.	2	2	2
4	Parcours de 8 obstacles.	4	4	4
5	Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre.	2	2	2
TOTAL CRITÈRES		10	10	10
TOTAL GÉNÉRAL		30		

¹ Critères de réussite

Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point / Non Acquis 0 point.

Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis 0 point.

Pour l'exercice coefficient 4 : Acquis 4 points / Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point.

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques.

* Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité.

** Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact.

*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts.

• **Test B3 : Travail à pieds**

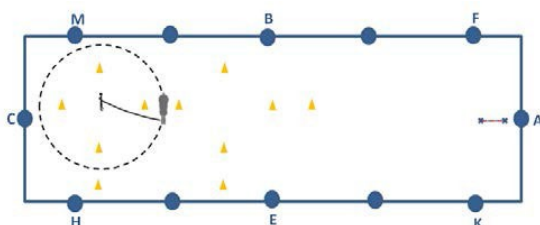
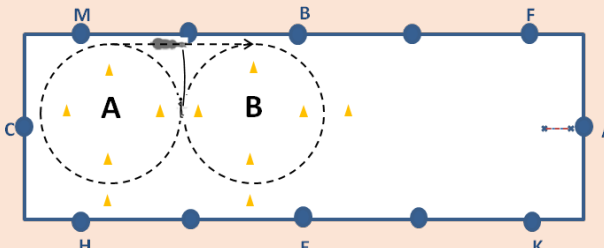
Durée : 10 minutes maximum.

Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains

Dimensions des cercles : Environ 15 m. Largeur des portes 3 m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles.

Obstacle : Vertical 50 cm avec barre d'appel des 2 côtés ; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes.

Pour valider le test le candidat doit : ne pas obtenir un total par critère inférieur à 5/10 ET un total général minimum de 18/30.

N°	EXERCICES	CRITÈRES DE RÉUSSITE ¹		
		FONCT. CAVALIER *	EMPLOI DES AIDES **	FONCT. CHEVAL ***
1	<p>Le longeur installe son équadé sur le cercle en passant dans les portes matérialisées par les cônes.</p> <p>La zone matérialisée correspond à un demi-cercle choisi par le longeur qui reste identique tout au long de l'exercice.</p> 			
	A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.	/	/	/
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au pas dans la zone matérialisée, puis progressivement repartir au trot.	/	/	/
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir un départ au galop dans la zone matérialisée.	/	/	/
	Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au trot dans la zone matérialisée.	/	/	/
	A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot.	/	/	/
2	<p>Le longeur change de main et installe son équadé au trot sur le cercle A (sur le cercle B à main gauche).</p> 			
	Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B (sur le cercle A à main gauche). L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle).	/	/	/
3	<p>Le longeur installe son équadé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle.</p> <p style="text-align: center;">M B F</p> <p style="text-align: center;">C A</p>			
4	Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum.	/	/	/
TOTAL CRITÈRES		10	10	10
TOTAL GÉNÉRAL		30		

1 Critères de réussite

Coefficient 1 : Acquis - 1 point / Non Acquis - 0 point. Exercices coef. 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis - 0 point.

Exercices coefficient 3 : Acquis 3 points / Partiellement Acquis 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point.

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques :

* Fonctionnement du longeur : placement, aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière ou du stick.

** Emploi des aides : adaptation de la place et de la posture, dosage dans l'utilisation de la longe et de la chambrière.

*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de la locomotion et de la connexion avec le longeur.

PHASE 2

TESTS DE SELECTION ORGANISES PAR L'ORGANISME DE FORMATION FORMAPI

Les candidats ayant satisfaits aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation, ces tests se composent des épreuves suivantes :

1) ENTRETIEN – DURÉE : 20 MINUTES

L'entretien porte sur :

- Le CV du candidat mettant en évidence ses acquis en matière scolaire, professionnelle, sportive et d'animation, justifiés par les diplômes, certificats ou attestations en concordance ;
- La lettre de motivation précisant le projet professionnel (la relation entre le parcours de formation et l'emploi visé, le champ d'intervention professionnelle souhaité, le type de structure employeur visé, les conditions de financement de la formation, les perspectives d'évolution à moyen terme).

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au 03.80.74.08.88 ou à l'adresse mail suivante : inscription@formapi.fr